Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 18 (1994)

Artikel: Les taupiers et leur lutte contre les petits rongeurs
Autor: Fleury, Robert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1064297

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES TAUPIERS ET LEUR LUTTE CONTRE LES PETITS RONGEURS

Parmi les activités séculaires liées à la vie agraire, nombreuses sont celles qui ont disparu à partir des années 1950. C'est en effet à cette époque que la mécanisation va commencer à déferler sur le monde agricole et conduire à la mutation profonde à laquelle nous avons assisté au cours des dernières décennies.

Les ouvriers journaliers ont disparu; les garde-champêtres n'ont pas été remplacés; les bouchers à domicile qui pratiquaient l'abattage du bétail à la ferme n'existent plus, tout comme les charrons et tant d'autres.

Quant aux taupiers que l'on rencontrait dans chaque village, ils sont devenus de plus en plus rare quand ce ne sont pas des personnages de légendes. Légendes pimentées de révélations plus ou moins authentiques, rarement vérifiables mais presque toujours liées à des faits parfois comiques.

Il n'y a pas si longtemps pourtant, on se disputait parfois dans nos assemblées villageoises pour attribuer la fonction de taupier dont le statut était souvent bien réglementé.

A Courfaivre par exemple, un « Règlement concernant la destruction des taupes et campagnols de la commune mixte » est accepté en assemblée communale le 19 novembre 1942. Il définit le périmètre du territoire sur lequel il s'applique et fixe les compétences du Conseil communal. Ce dernier doit veiller à l'exécution de tous les travaux nécessaires à la prise et à la destruction des souris. Le Conseil communal met le ou les postes au concours, il nomme le ou les titulaires et fixe leur salaire à la pièce. Il nomme en plus un agent contrôleur et en cas d'invasion, il prend les dispositions absolument nécessaires. Les frais découlant de l'application du règlement sont supportés par les propriétaires fonciers en fonction de leur superficie. La contribution est réduite au cinquième de la taxe de base pour les pâturages communaux. Une autre disposition prévoit des pénalités pour les personnes qui enlèveraient les trappes posées par le taupier. Enfin, il est interdit d'apporter au Service de contrôle, des taupes et mulots (campagnols) ne provenant pas des zones prévues par le règlement.

A Courtételle, où la fonction de taupier représenta une occupation à temps complet durant de nombreuses années, le règlement communal accepté le 19 février 1922, prescrivait que les frais résultant de la lutte contre les taupes étaient répartis entre les propriétaires « en fonction de l'estimation cadastrale de leurs pièces de terre ». Si le Conseil était compétent pour la nomination du taupier et pour fixer son traitement, le poste devait être mis au concours dans la *Feuille officielle*.

Soixante ans plus tard, soit le 18 juin 1982, la commune des Genevez acceptait un règlement de même portée que celui de Courfaivre, pour lutter contre le fléau que représentait l'invasion des campagnols et ceci, dans l'intérêt général.

A cette époque, la plupart des communes jurassiennes durent prendre des mesures particulières dans le cadre de la lutte contre les campagnols des champs ou taupes grises (appelés à tort mulot) qui causèrent des ravages considérables. Le Parlement de notre jeune République qui faisait ses premiers pas, vit se multiplier les interventions appelant l'Etat à l'aide!

La prolifération cyclique des rongeurs (campagnols, mulots ou souris) oblige en réalité régulièrement les collectivités publiques à prendre des mesures de lutte particulières. Aujourd'hui la chimie se substitue parfois au travail du taupier ou des prédateurs naturels des petits rongeurs, avec plus ou moins de succès.

L'invasion des campagnols des années 1980

La dernière grande invasion de campagnols remonte aux années 1980. Après des hivers relativement cléments on commence par observer un peu partout au Nord des Alpes, une prolifération extraordinaire des campagnols qui labourent les prairies et s'attaquent aux racines de la végétation. Une première évaluation estime, en 1980, que les pertes de récoltes de fourrage se montent à 30% selon les régions. Mais la situation va enco-

re empirer en 1981 et 1982. Les pertes de récoltes sont estimées entre 50 et 100 % en 1982 et une véritable guerre sera alors déclenchée contre les campagnols dans l'ensemble de la chaîne jurassienne.

D'abord confus, le débat qui entoure cette situation devenue dramatique, conduit le monde paysan, soutenu par les collectivités publiques et aidé par les scientifiques, à mener une lutte au moyen d'appâts fabriqués à base de substance anticoagulante. Décimés, les campagnols ne furent malheureusement pas les seules victimes de ce produit qui détruisit aussi des prédateurs comme les renards, les buses ou les corneilles. Il n'en fallut pas davantage pour que les mouvements écologistes, le WWF ou la SPA, s'élèvent contre ces mesures exceptionnelles et préconisent le retour à un équilibre naturel. Mais comment admettre ce point de vue lorsque l'on sait que des populations de 2000 campagnols à l'hectare furent recensées dans les secteurs les plus touchés. Cette densité impressionnante de campagnols était d'autant plus inquiétante qu'elle dépassait très largement les observations faites précédemment. Selon ces observations, il ressort que l'évolution cyclique des campagnols a permis d'établir le seuil critique autour de 800 sujets à l'hectare. Pour sa part, l'Office phytosanitaire cantonal à Courtemelon admet que le seuil de tolérance agronomique est atteint avec des populations de 200 campagnols par hectare.

Cette fois, la norme était largement dépassée et l'utilisation de moyens chimiques à grande échelle fut conduite sans connaissances suffisantes sur toutes les conséquences qu'elle pouvait avoir.

Les traitements chimiques avaient déjà produit partiellement leurs effets sur les campagnols et leurs prédateurs lorsque les cantons concernés prirent des dispositions permettant d'alléger la charge de risques pesant sur l'environnement. Pour sa part, le canton du Jura prit une position en retrait de celle d'autres cantons qui renoncèrent au traitement chimique. Par conséquent, dans notre région, la lutte avec des moyens chimiques destinés à éliminer les campagnols se poursuivit. Toutefois, la limitation des surfaces à traiter fut strictement réglementée et les conditions d'application furent rigoureusement observées jusqu'au retour à un équilibre acceptable.

L'invasion des campagnols du début des années 1980 résorbée, on préconisa un peu partout le retour à des méthodes traditionnelles et au maintien du meilleur équilibre naturel possible. Une occasion de donner aux taupiers communaux le soin de relever le défi ? Non, pas vraiment car une page a déjà été tournée.

Les quelques observations qui précèdent démontrent bien toute l'importance que peut prendre une pullulation démesurée de la taupe grise notamment. Il n'est donc pas étonnant que ce sujet préoccupe depuis toujours et à intervales réguliers, le monde rural. Il faut relever, par ailleurs, que la disparition du renard à la suite des épidémies de rage qui ont touché notre région a sans doute joué un rôle important dans la prolifération des campagnols au début des années 1980. En effet, selon certaines sources, un renard adulte consomme en moyenne jour-

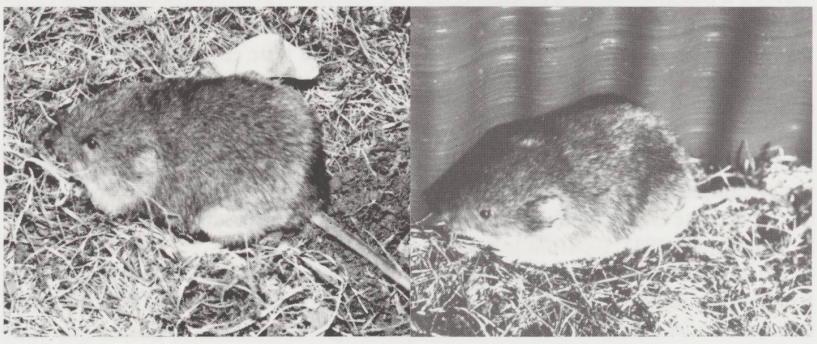

Deux attitudes du campagnol terrestre. (Dias de M. Jean-Pierre Airoldi)

nellement entre 17 et 27 campagnols, soit un total de 6000 à 10000 pièces annuellement. D'autres études publiées par l'Université de Neuchâtel révèlent une consommation moins importante qui correspond à environ 2000 à 2500 campagnols consommés annuellement par un renard adulte. C'est dire combien le respect de l'équilibre naturel est nécessaire.

Le mode de vie et l'évolution du campagnol ont fait l'objet d'observations scientifiques très approfondies et les milieux concernés préconisent aujourd'hui une stratégie de lutte à basse densité de population comme le faisaient autrefois les taupiers de nos villages. Dans son étude publiée dans *Intervalles* N° 28 d'octobre 1990, M. Jean-Pierre Airoldi fait en outre remarquer que les prédateurs du campagnol ne peuvent pas à eux seuls, juguler une pullulation. N'oublions pas, précise-t-il, que nous avons à faire à deux groupes d'organismes ayant des potentialités de reproduction très différentes :

— campagnols, d'une part, dont les femelles sont en état de se reproduire à l'âge de deux à trois mois et peuvent théoriquement mettre bas une portée de trois à six individus tous les vingt et un jours ;
— renards, hermines, belettes, chats, buses, chouettes et hiboux qui n'atteignent leur maturité sexuelle qu'après un an ou davantage et n'ont généralement qu'une portée ou couvée par an.

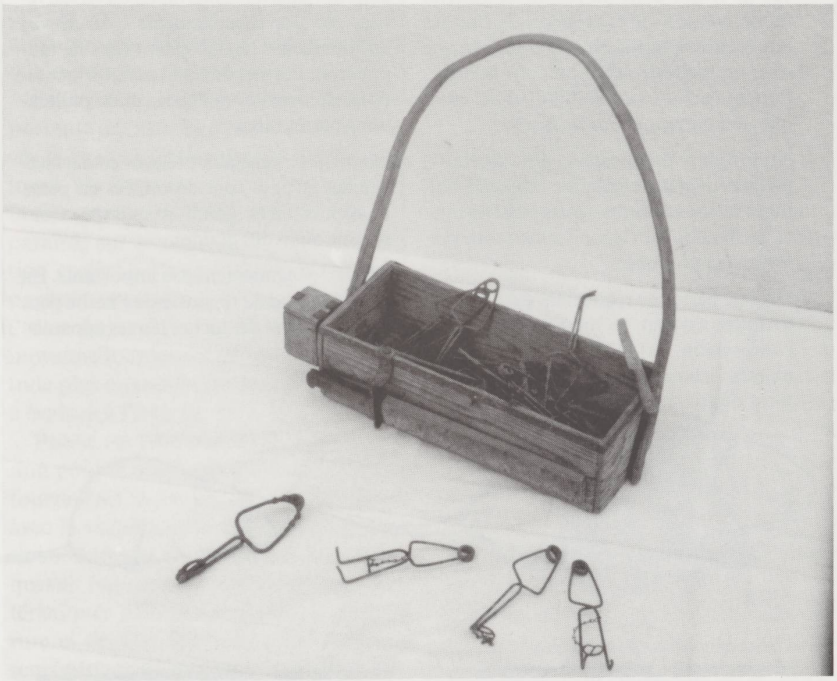

Boîte à outils d'un ancien taupier de Charmoille. On observe à gauche un appendice où sont collectés les queues de taupes et en bas une bayonnette en guise de couteau.

Cette poursuite inégale fait que les prédateurs ne peuvent pas enrayer une pullulation lorsqu'une population de campagnols est en pleine expansion. Par contre, ces mêmes prédateurs semblent avoir un impact important dans la phase de déclin d'une population de campagnols et l'empêcheraient de se reconstituer rapidement.

Notons encore que l'observation des populations de campagnols lors des dernières grandes invasions a permis à certains scientifiques d'émettre l'hypothèse selon laquelle le « stress » constituerait un des phénomènes importants de la mortalité des campagnols lors de pullulations aux amplitudes très prononcées.

Les observations et les analyses faites

Campagnol terrestre (taupe grise)

Biologie: gros rongeur fouisseur (60 à 120 g) vivant dans un réseau de galeries fermé, creusé à l'aide des dents. Forme des taupinières aplaties. Ne vit en surface que sous un herbage dense ou sous la neige. Portées de 2 à 7 petits. Pullulations cycliques, en moyenne tous les 6 ans.

Nourriture: uniquement des végétaux, prélevés depuis les galeries. Apprécie bulbes et racines charnues, mais aussi les tiges et les feuilles. Les légumineuses sont préférées aux graminées.

Dégâts: pertes de rendement (surtout à la première coupe) et modification de la composition botanique (apparition des plantes «bouche-trous»); fort salissement du fourrage par la terre évacuée.

Campagnol des champs (souris des champs)

Biologie: petit rongeur (20 à 30 g) vivant dans des galeries souterraines ouvertes, reliées par des cheminements («coulées») qu'il parcourt régulièrement (pas de taupinières). Portées de 4 à 12 petits. Fluctuations de densité cycliques, mais pullulations plutôt rares.

Nourriture: végétaux prélevés en surface. Feuilles et tiges sont découpées en petits morceaux; très grand gaspillage. Consomme aussi des graines.

Dégâts: généralement peu importants. En période sèche, la repousse de l'herbe peut être affectée et des taches jaunes apparaissent.

Taupe noire (derbon)

Biologie: insectivore fouisseur vivant individuellement dans un vaste réseau de galeries fermé, creusé à l'aide des pattes antérieures. Forme des grosses taupinières hémisphériques. Se reproduit lentement.

Nourriture: exclusivement carnivore: vers de terre, larves d'insectes, etc. (pas de végétaux!).

Dégâts: bouscule la végétation en creusant ses galeries et en recherchant sa nourriture (perturbation dans la croissance des plantes); fort salissement du fourrage par l'abondante terre évacuée.

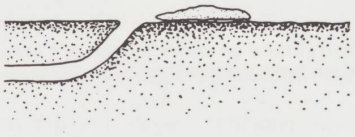

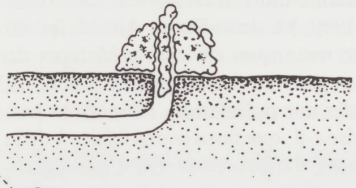

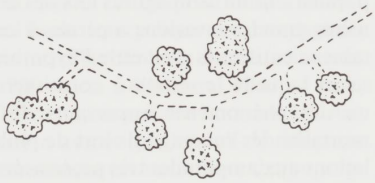

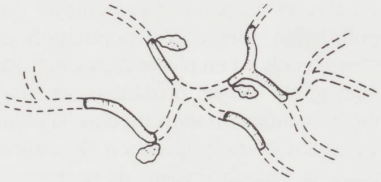

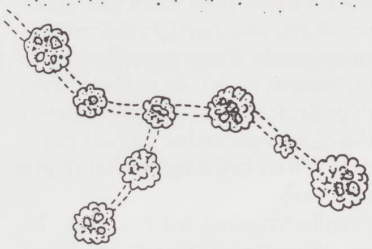

(Illustrations «Bündner Natur-Museum»)

récemment sur les versants français et suisse du massif jurassien dans le cadre de la lutte contre l'explosion cyclique des populations de campagnols, ont permis à l'Institut Pasteur d'identifier un virus inconnu jusqu'ici sur sol français. Propagé par le campagnol, ce virus véhicule la « fièvre hémoragique » qui a la particularité d'être transmissible à l'homme. Bien qu'elle ne soit pas mortelle, cette maladie peut entraîner une insuffisance rénale. Ses symptômes évoquent ceux de la grippe : fièvre, maux de tête, lombalgie, nausées, vomissements et dans 30 % des cas on observe des troubles de la vue ainsi que des manifestations hémoragiques au niveau des gencives.

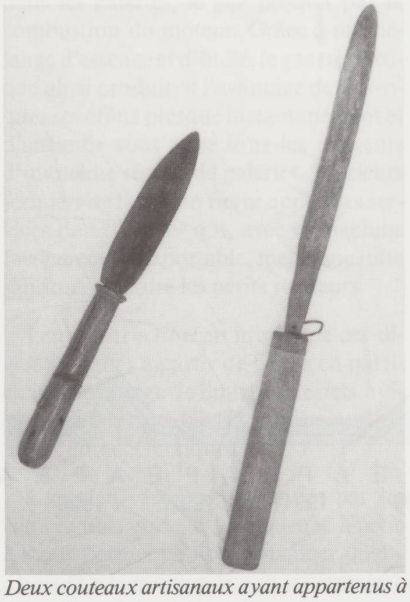

Deux couteaux artisanaux ayant appartenus à un ancien taupier de Bourrignon.

Entrepris après la pullulation très importante des années 1980 à 1982, les relevés faits par l'Office phytosanitaire cantonal, sur le territoire de la commune de Bourrignon entre 1983 et 1993, font apparaître sur le tableau ci-après, l'évolution cyclique d'une population de campagnols, sa progression fulgurante et son déclin. Les cycles se renouvellent ainsi en moyenne tous les six ans avec une amplitude plus ou moins prononcée et difficile à évaluer à l'avance.

Publié en 1990 par l'ADCF (Association pour le développement de la culture fourragère) à Nyon, en collaboration avec la vulgarisation agricole et les Stations fédérales et cantonales, le tableau qui suit fait ressortir clairement les caractéristiques principales (biologie, nourriture et dégâts) des principaux rongeurs rencontrés dans nos campagnes (adaptation de la version alémanique).

Outre les pertes malgré tout considérables causées par les prédateurs, les colonies de campagnols sont soumises à des moyens de lutte chimique avec tous les risques que cela comporte comme nous l'avons vu ci-devant. Le piégeage au moyen de trappes constitue sans doute un des plus anciens systèmes de lutte avec autrefois l'irrigation des prairies. Le gazage à base de substances toxiques déposées dans les galeries a également fait son apparition. Alors qu'il existe des appareils capables de produire du monoxide de carbone et de le pulvériser dans les galeries, certains agriculteurs ont mis au point des systèmes d'injection de gaz d'échappement de tracteur. Plus modestes, certains « inventeurs » ont élaboré un système de gazage des galeries creusées

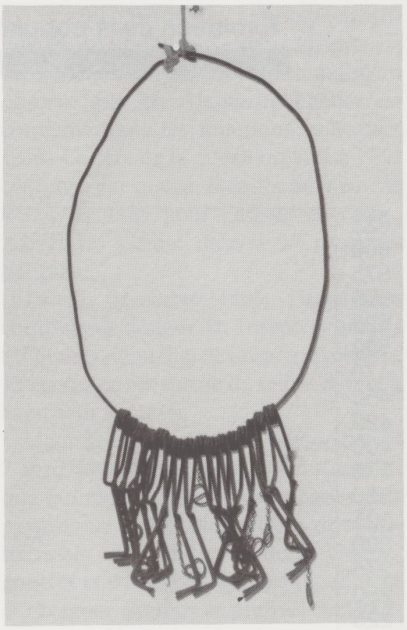

Les trappes étaient souvent entreposées de cette manière dans les hangars de nos fermes.
Collection de Marc Chappuis-Fändrich à Develier.

Evolution de la population de campagnols terrestres à Bourrignon de 1983 à 1993

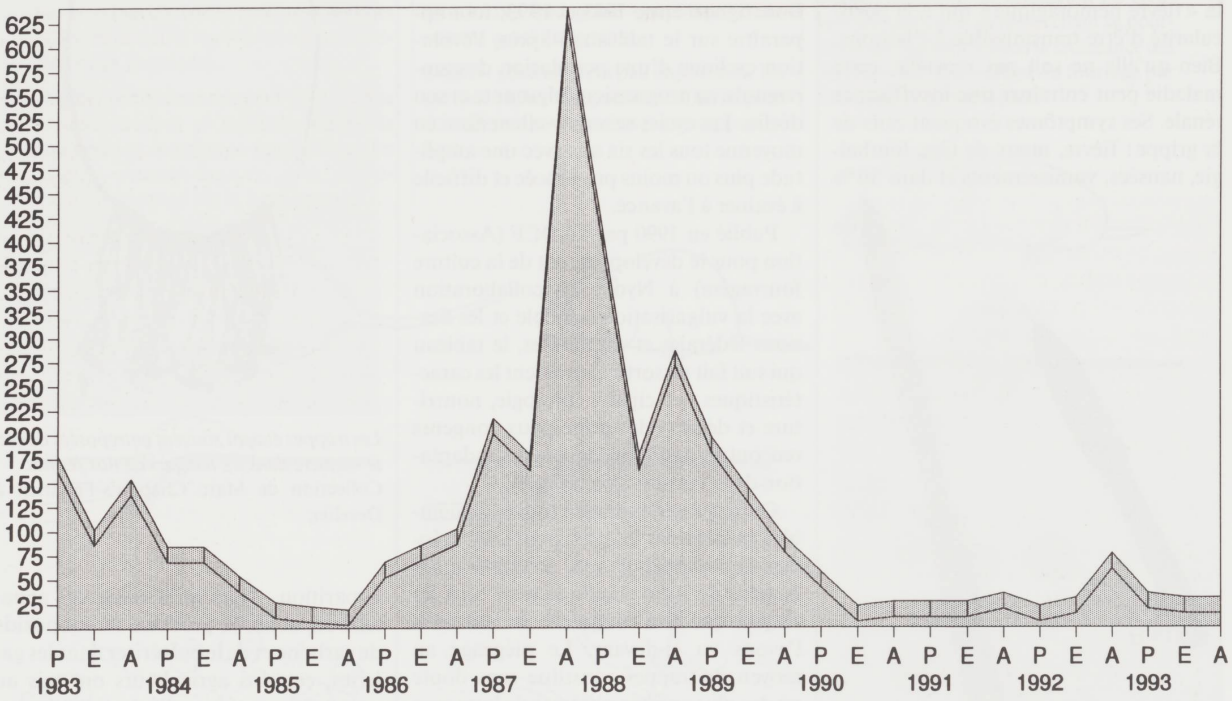

Ces résultats ont été obtenus par piégeage exhaustif sur bandes de 100×5 m. Les comptages ont été réalisés aux Ordons de 1983 à 1989 et à Bellevue par la suite. (P = printemps; E = Eté; A = Automne). (IAJ/OPC)

par les campagnols, avec des gaz d'échappement de cyclomoteur ou des gaz produits avec du carbure.

En 1984, M. Louis Koller des Genevez captura au moyen de trappes, 2700 campagnols en l'espace de trois mois. Toute la région était envahie par les campagnols qui causaient des dégâts considérables. C'est alors qu'il eut l'idée de mettre au point un système de gazage des galeries creusées par les campagnols. Monté sur roues, un moteur de tondeuse à gazon relié à un tuyau permet d'injecter dans les galeries, le gaz produit par la combustion du moteur. Grâce à un mélange d'essence et d'huile, le gaz très toxique ainsi produit, a l'avantage de provoquer ses effets presque instantanément et d'anéantir sous terre tous les rongeurs d'un même réseau de galeries. Plusieurs fermiers de la région firent appel aux services de M. Koller qui, avec sa machine facilement transportable, mena une lutte sans merci contre les petits rongeurs.

Leur destruction au moyen de ces divers systèmes à partir de gaz, a en particulier l'avantage de limiter les effets nuisibles sur les prédateurs, contrairement aux produits chimiques.

L'ampleur des ravages causés par les campagnols et de la lutte menée à cette époque permet de nous imaginer quelle devait être la hantise de nos ancêtres lors d'invasion de cette importance.

Le cas particulier de Montsevelier

La commune de Montsevelier n'a pas échappé aux problèmes liés à la pullulation cyclique des taupes et autres campagnols. Cependant, contrairement à d'autres localités, Montsevelier n'a jamais, à notre connaissance, disposé d'un règlement communal concernant la prise des taupes et la désignation d'un taupier. Par la force des choses, cette commune ne dispose pas non plus d'une réglementation fixant la contribution des propriétaires fonciers en matière de lutte contre les rongeurs souterrains. Et pourtant, les données que nous avons obtenues grâce à la précieuse collaboration de M. Marcel Bron, secrétaire communal, démontrent que la prise des taupes, organisée selon une coutume admise de très longue date, fonctionne parfaitement. Elle tient lieu de « réglementation orale » ponctuelle, indiscutée et qui n'a jamais été contestée. Le poids de cette tradition est sans doute dicté par la situation de nécessité que crée régulièrement la prolifération des campagnols et autres rongeurs.

Ainsi, le 25 mars 1858, délibérant en assemblée communale, les citoyens de Montsevelier, adjugent la prise des taupes et grosses souris pour l'année 1858 à M. Alexandre Lachat, moyennant le prix de 15 centimes par queue; ces queues seront portées tous les huit ou quinze jours au maire pour être comptées et détruites à l'instant. Parmi les annotations annuelles que l'on trouve dans les procès-verbaux des assemblées communales, on observe que M. Alexandre Lachat est confirmé dans ses fonctions le 8 mars 1878. Le prix de la queue est fixé à 17½ centimes par queue. Il en ira de même le 8 janvier 1885 pour l'année en cours. Alexandre Lachat recevra 17 centimes par pièce.

Le 31 décembre 1896, l'assemblée communale désigne M. Joseph Bron, fils d'Olivier, en qualité de taupier. Il recevra 12 centimes par queue de taupe remise à Monsieur le maire.

Un article paru dans *Le Démocrate* du 2 avril 1898 décrit la situation dramatique qui règne dans nos campagnes. Les paysans ne savent plus comment se débarrasser des souris, mulots, campagnols et autres musaraignes qui pullulent et ravagent champs et prairies. Les taupiers sont débordés et les chats repus font la fine bouche! Les paysans qui labourent se font accompagner par un chien terrier qui détruit les rongeurs lorsque la charrue les ramène à la surface. De plus, l'intrépide terrier, une fois rentré au logis, reprenait immédiatement sa chasse contre les gros rats qui pullulaient dans les écuries et les greniers.

Le 16 décembre 1906, l'assemblée communale décide de faire supporter à la « caisse communale » le salaire du taupier pour l'année 1907. Il ne sera pas fait de répartition entre les propriétaires à ce

sujet. Le 20 décembre 1914, la prise des taupes pour 1915 est adjugée à M. Léopold Bron à raison de 18 centimes la pièce et aux mêmes conditions que les années précédentes. Léopold Bron est confirmé dans ses fonctions le 22 décembre 1928. Le prix par pièce est arrêté à 25 centimes pour 1929.

Deux ans plus tard, soit le 21 décembre 1930, l'assemblée communale délibère longuement de la prise des taupes à Montsevelier. Il en ressort ce qui suit :

Prise des taupes : *Monsieur le président demande à l'assemblée de faire des propositions au sujet de la prise des taupes en 1931. M. Jules Frey propose que chacun soit libre de prendre des taupes et qu'il reçoive un salaire de vingt centimes par queue de taupe et grande souris et que, pendant la période du 1er mai au 31 août, il soit interdit de les prendre dans la propriété d'autrui.*

M. Joseph Bron, chasseur, propose qu'on donne 15 centimes par pièce et qu'on nomme un taupier unique.

L'assemblée unanime accepte la proposition de M. Frey.

Donc, pour l'année 1931, la prise des taupes aura lieu dans les conditions suivantes :

1. *Il sera payé 20 centimes par pièce prise, pour les taupes et grandes souris. Les petites souris ne seront pas payées.*
2. *Pendant la période du 1er mai au 31 août, il est défendu de prendre des souris sur la propriété d'autrui.*
3. *On apportera à Monsieur le maire, les queues prises en deux fois ; la première fois le 15 mai et la deuxième fois le 15 décembre. Après le 15 décembre, il n'en sera plus accepté pour 1931.*
4. *Le paiement aura lieu en une fois et sera porté à l'avoir sur le borderau pour 1932.*
5. *Les propriétaires d'immeubles sis sur le ban de Montsevelier, ne pourront recevoir un salaire supérieur à la contribution qu'ils devront payer pour la prise des taupes.*

Ces conditions sont acceptées à l'unanimité par l'assemblée.

Douze années plus tard, soit le 23 décembre 1942, l'assemblée communale, sur propositions de M. Pierre Koller, décide de fixer le prix des taupes à 20 centimes pièce et aux mêmes conditions que les années précédentes. Puis, M. Joseph Koller fils d'Alex, estime qu'il y aurait lieu de prendre d'autres mesures pour la destruction des « souris » dont les ravages se font terriblement sentir. Il propose de nommer une commission de cinq membres pour s'occuper de l'affaire et prendre d'autres mesures qui s'imposent. Henri Chételat-Probst propose qu'on désigne tout simplement la commission locale des cultures. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Et l'on reviendra l'année suivante à la pratique antérieure de la désignation d'un taupier. En effet, le 23 décembre 1943, par 15 voix contre 1, l'assemblée nomme M. Albin Chételat à la fonction de taupier communal. Elle fixe le prix à 20 centimes par taupe pour 1944. Cette situation durera quelques années, mais, le 17 décembre 1966, l'assemblée communale doit à nouveau se prononcer sur la prise des taupes. Le Conseil communal propose de laisser la prise libre aux mêmes conditions que par le passé, soit 50 centimes par pièce. Pour sa part, M. Valentin Bron s'annonce et se dit disposé à prendre les taupes pour le prix de 70 centimes pièce. Passée aux voix, cette proposition est acceptée par 15 voix contre 7. Depuis lors, la commune de Montsevelier n'a plus eu de taupier véritablement attitré, chacun étant autorisé à pratiquer la prise des taupes, celles-ci étant payées à la pièce selon un tarif qui variait d'une année à l'autre.

Les recherches entreprises parmi les archives communales de Montsevelier ont permis d'établir que la commune avait enregistré la prise de 4144 taupes grises à Fr. 1.— pièce en 1990 (prise libre). En 1966, le taupier M. Valentin Bron s'est vu rétribué pour 200 taupes à 70 centimes pièce, soit Fr. 140.—. En 1968, il a reçu un salaire de Fr. 966.— pour la prise de 1380 pièces à 70 centimes. Malheureusement, l'état des comptes archivés n'a pas rendu possible, vu le temps à disposition, d'établir des relevés plus anciens.

François Bron, ancien taupier à Montsevelier

A Montsevelier au début de ce siècle, M. Léopold Bron, né en 1872, occupa la fonction de taupier durant une trentaine d'années. Son fils prénommé également Léopold, né en 1906, déploya également une grande activité dans ce domaine. Il exerça cette même fonction dès la moitié des années quarante jusqu'au début des années soixante. Quant à son autre fils François, né en 1919, polisseur à Bassecourt puis peintre aux usines de Montsevelier, il exerça la fonction de taupier communal à titre accessoire durant une bonne quinzaine d'années, après 1968. Toujours passionné et motivé par la chasse aux taupes, il continue ça et là, sa guerre contre les rongeurs. Nous l'avons rencontré sur son territoire qu'il a parcouru de long en large et qu'il connaît dans les moindres détails.

François Bron conte les souvenirs de sa lutte contre les taupes en toute simplicité. Il nous rappelle tout d'abord les changements de réglementations et de prix qui évoluaient souvent en fonction de l'augmentation ou de la diminution du nombre des rongeurs. Cela se voit, dit-il, aux dégâts qu'ils causent en surface et par exemple, avec l'arrivée des faucheuses tractées par des chevaux ou par des vaches, le dispositif de coupe se bloquait lorsque les taupinières étaient trop denses. Le foin devient sale, plein de terre et les récoltes diminuent sensiblement. Quand les campagnols s'attaquent aux jardins, ils détruisent tout. Des carottes, betteraves ou salades, il ne reste souvent que le feuillage qui se fane avant de sécher et de laisser une image de désolation. Les racines ont disparu. Des récoltes entières peuvent être anéanties. Les arbres fruitiers eux-mêmes sont en danger lorsqu'il y a prolifération de campagnols et il faut engager une lutte sans merci et sans fin, car ils reviennent toujours. Il n'est pas nécessaire pour cela, comme on le dit souvent, que le taupier « oublie volontairement » quelques colonies de taupes grises pour s'assurer un gagne-pain l'année suivante ! Un hiver clément y suffit largement. Quant le nombre des taupes progresse, il n'y a rien à faire, elles se propagent partout à la fois et très rapidement. Alors la chasse doit être intensifiée.

Depuis que je me souviens, le prix des taupes a bien augmenté et j'ai connu de bonnes années (pour le taupier !). Je me souviens, nous dit François Bron, qu'en 1968 ou 1969, en quatre ou cinq mois, j'avais apporté 3600 queues séchées à M. Albert Ackermann, maire et contrôleur du taupier. A 25 centimes pièce, cela me faisait un salaire de 900 francs ! M. Ackermann me disait souvent : « Mais comment faites-vous pour en prendre autant ? »

Par la suite, les taupes sont devenues plus rares, leur prix a passé à 30 centimes, puis 40 et 70 centimes. Aujourd'hui, elles sont à 1 franc. M. Bron précise qu'une fois les taupes capturées et tuées, il leur coupait la queue. Il étalait ces queues sur un grand carton où elles séchaient en attendant d'être livrées chez Monsieur le maire qui les détruisait en les enfouissant dans le fumier. Quant au corps de la bête, il était laissé sur place, dans le trou où elle avait été capturée, à disposition des renards ou des grands oiseaux.

A force d'expérience, François Bron a appris à trouver les galeries principales, à connaître tous les secrets du métier. Il travaillait avec un contingent de 60 trappes environ et parvenait à attraper jusqu'à 200 taupes par jour. Il dépassa même ce nombre de prises durant cinq samedis consécutifs. Il a ses secrets et sait très bien que le temps qu'il fait est déterminant, car les taupes circulent davantage en période d'orage ou de changement de temps. Il faut relever les trappes très souvent, jusqu'à douze fois par jour, circuler entre les emplacements des pièges marqués par une baguette. François Bron sait par son don de l'observation, déterminer si un emplacement compte une ou plusieurs bêtes. Cela est très important dit-il, car on évite ainsi de laisser en place des trappes qui deviennent inutiles après une première prise.

Dans les pâturages par exemple, les campagnols se développent moins facile-

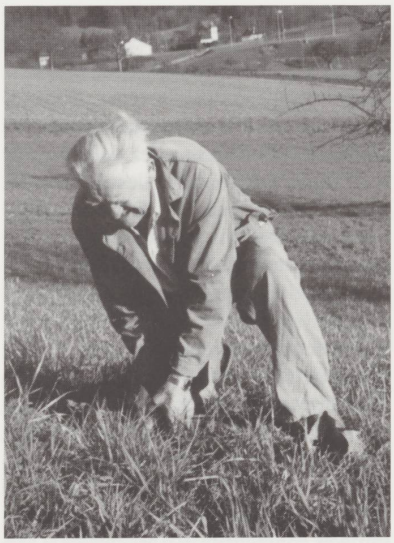

Une fois localisée, la galerie est ouverte par une découpe de 20 cm de diamètre environ.

Après avoir nettoyé l'entrée de la galerie, François Bron tend le piège et l'introduit attentivement.

Le taupier recouvre le piège en prenant garde de ne pas bloquer le dispositif de la trappe, dont une simple baguette marquera l'emplacement.

ment car en circulant, le bétail enfonce très souvent leurs galeries. Cela complique aussi le travail du taupier.

Quant à la période la plus favorable à la prise des taupes, François Bron la situe après la saison des foins. L'observation du travail des taupes dans le terrain est plus facile. Cela dure jusqu'à l'automne, avant l'arrivée du gel. Mais en février ou en mars, parfois encore en avril, on peut parvenir à de bons résultats.

Les mains ou les outils du taupier ne doivent pas être porteurs d'une odeur trop forte. Car les taupes sont rusées et si elles parviennent à détecter les trappes, il devient difficile de les attraper. Il faut en particulier éviter les odeurs domestiques que l'on emporte avec soi lorsqu'on fait certains travaux ou repas. L'odeur du fromage qu'un taupier pourrait emporter sur ses mains après un repas ou une collation, par exemple, est suffisante pour détourner une taupe de son piège. François Bron lave par conséquent régulièrement son matériel (trappes et couteaux) pour ne jamais mettre en alerte inutilement les bestioles qu'il traque dans leurs galeries. Les taupes noires en profusion le long des ruisseaux et des forêts sont encore plus rusées que les campagnols. Leurs galeries sont aussi plus profondes. Si elles parviennent à se libérer une fois de leur trappe, elles devien-

nent excessivement prudentes. Il est alors pratiquement impossible de les attraper, car elles bourrent le dispositif de la trappe avec de la terre et le piège devient inopérant.

Au cours de ses longues années passées à capturer les taupes, François Bron a vu souvent des trappes disparaître en quantités parfois importantes. Les plus grands voleurs sont les renards qui, à la faveur de la nuit emportent au loin les taupes avec les pièges et tout est perdu. Les autres vols doivent être insignifiants.

Aujourd'hui, François Bron pratique encore sa passion, mais lorsqu'il pose des trappes, c'est souvent pour faire plaisir et épater son petit-fils qui ira porter les queues de taupes à la mairie et encaisser la prime fixée par la commune.

Honnête et philosophe, François Bron esquisse à peine un petit sourire lorsqu'il raconte que certains taupiers auraient confectionné des queues de taupes à partir de vieux chapeaux de feutre ou de berrets basques ! Ce sont des histoires dit-il, j'en ai tellement entendues !

Des histoires ou des légendes comme celles qui veulent nous faire croire que des personnes mal intentionnées reprenaient dans les fumiers ou ailleurs, les queues déjà livrées à la commune une première fois, pour les présenter à une deuxième reprise !

Activité séculaire de la vie agraire, la fonction de taupier a traversé les âges et elle a pratiquement disparu presque sans se faire remarquer. Métier d'autrefois, métier oublié qui se rappellera à l'homme lors de chaque nouvelle invasion de campagnols. Métier oublié par les conteurs qui ont fort peu écrit sur ce sujet, un vide que ce récit vient un peu combler.

Robert Fleury

Sources

1. Office du patrimoine historique, Porrentruy (divers documents).
2. *Intervalles* N° 28 - 1990 (revue culturelle du Jura bernois et de Bienne) ; M. Jean-Pierre Airoldi, La forme fouisseuse du campagnol terrestre, biologie, dégâts et lutte.
3. Office phytosanitaire cantonal, Institut agricole du Jura, Courtemelon, divers documents et travaux ; M. Bernard Beuret-Beuchat.
4. Editions Mondo, Jean-Philippe Arm et Jean-Jacques Grezet, Nos métiers de la terre.
5. *Le Démocrate* du 2 avril 1898 et du 21 août 1984.
6. *La Tribune de Genève* du 22 mars 1994.
7. Archives communales de Montsevelier, recherches de M. Marcel Bron.

18, 1994